

Faculté des sciences de l'éducation

Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde

Projet de modification de programme

Préparé par

Valérie Amireault, Philippa Bell, Sonia Robitaille et Michael Zuniga
Département de didactique des langues

Révisé par

Véronique Israël
Agente de recherche et de planification, Faculté des sciences de l'éducation

Avril 2025

Table des matières

1 – IDENTIFICATION DU PROGRAMME	3
1.1 Description du programme	3
1.2 Historique et évolution du programme	5
2 – PROJET DE MODIFICATION	7
2.1 Nature de la modification	7
2.2 Justification de la modification	7
2.3 Vitalité actuelle du programme	9
2.4 Retombées attendues de la modification	12
2.5 Entrée en vigueur	12
3 – RESSOURCES NÉCESSAIRES	14
4 – NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	15
4.2. Compétences professionnelles en enseignement	15
4.3. Stages	15
5 – ANNEXES	16

1 – IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1 Description du programme

Type du programme	Baccalauréat
Nom du programme	Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde
Code(s) du programme	7176
CAFF (Indiquer un CAFF pour chacun des codes de profil ou concentration s'il y a lieu)	7501
Grade ou diplôme	Bachelier, bachelière en éducation, B. Ed.
Unité de rattachement du programme	Unité de programmes de premier cycle en didactique des langues
Caractéristiques du programme	Programme départemental

La modification du programme de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde (BEALS) présentée s'inscrit dans la foulée des réflexions qui ont suivi la publication du nouveau référentiel des compétences professionnelles pour la profession enseignante (MEQ, 2020). Dans les dernières années, les travaux du comité d'implantation de ce nouveau référentiel au sein du programme ont permis, à la suite de consultations et de discussions auprès de personnes étudiantes actuelles et anciennes, de personnes chargées de cours et du corps professoral du Département de didactique des langues et des membres du comité de programmes de l'Unité de programmes de 1er cycle en didactique des langues, de proposer une refonte du programme qui puisse répondre de façon plus adéquate aux réalités du milieu de l'enseignement.

Particularités du programme

Le BEALS est lié au Département de didactique des langues (DDL) de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. Les personnes étudiantes dans ce programme seront amenées à œuvrer dans divers contextes d'enseignement de l'anglais langue seconde, de l'éducation primaire et secondaire à l'éducation des adultes. Elles pourront notamment travailler en classe d'anglais langue seconde de base, enrichi ou en anglais intensif au secteur jeune, ou encore en classe d'anglais langue seconde auprès d'adultes au collégial. Elles pourront également travailler pour enseigner l'anglais langue seconde dans d'autres régions géographiques. Elles rencontreront des personnes apprenantes aux réalités et besoins variés, issues de l'immigration ou non, en apprentissage de la langue ou en apprentissage de la langue et de la littérature.

Ce programme s'appuie sur une collaboration avec d'autres départements de l'UQAM afin d'offrir aux futures personnes enseignantes des cours obligatoires et complémentaires qui les outilleront pour devenir spécialistes de l'enseignement de l'anglais langue seconde (ALS):

- Département d'éducation et de formation spécialisées (Faculté des sciences de l'éducation);

- Département d'éducation et pédagogie (Faculté des sciences de l'éducation);
- Département d'études littéraires (Faculté des arts)
- Département de linguistique (Faculté des sciences humaines)
- Département de psychologie (Faculté des sciences humaines);
- École de langues (Faculté de communication)

La participation de ces différents départements et de l'École de langues est essentielle et permet d'offrir une formation aux contenus variés et adaptés à la réalité de la variété des contextes d'enseignement dans lesquels travailleront les personnes étudiantes. Ainsi, le programme les outillera pour travailler au secteur des jeunes (primaire et secondaire, anglais langue seconde base ou enrichi) et au secteur des adultes (collégial) au Québec et dans des programmes d'anglais langue seconde ou étrangère dans d'autres contextes géographiques. Ce nouveau programme de BEALS propose une solide formation en didactique de l'anglais langue seconde offrant des cours intégrant différentes compétences (p. ex., compréhension et production écrites, grammaire, vocabulaire, pragmatique) et misant sur la mise en exergue d'approches novatrices (p. ex. approches plurilingues, enseignement des langues basé sur les tâches) et d'enjeux actuels en enseignement de l'anglais langue seconde. De plus, il offrira l'occasion aux futures personnes enseignantes d'expérimenter elles-mêmes l'apprentissage d'une nouvelle langue. Par ses activités de recherche, il permettra aussi aux futures personnes enseignantes de s'initier à la recherche en didactique des langues secondes en concevant et en réalisant un projet de recherche lors de la dernière année de leur formation. Ainsi, ce nouveau programme contribuera à former des personnes praticiennes réflexives, outillées de stratégies favorisant leur bien-être et celui de leurs élèves, à l'affût des avancées en didactique de l'anglais langue seconde, et préparées à avoir un impact positif dans leur futur milieu d'enseignement, ou encore à poursuivre des études de cycles supérieures en didactique des langues.

Les liens entre la théorie et la pratique sont véritablement au cœur de ce nouveau programme. La place des différents cours dans la grille de cheminement a été revue afin de préparer judicieusement les personnes étudiantes à leurs différents stages: stage 1 de sensibilisation au primaire ou au secondaire, stage 2 au primaire, stage 3 au secondaire et stage 4 offrant différentes options selon les visées d'insertion professionnelles des personnes étudiantes (par ex. stage long au secteur jeune ou aux adultes, stage court au secteur jeune et stage court hors Québec). Un stage final en situation d'emploi demeurera aussi possible selon certaines conditions d'accès.

La quatrième et dernière année de la formation a été revue et remodelée en deux profils distincts (profils 'Pratique supervisée' et 'Stage') afin de proposer aux personnes étudiantes un parcours flexible selon leurs besoins et leurs aspirations. Ainsi, il sera désormais possible pour les personnes étudiantes du profil 'Pratique supervisée', selon certaines conditions d'accès, d'effectuer un internat dans le milieu, favorisant ainsi leur intégration dans les milieux tout en bénéficiant d'un accompagnement universitaire. Pendant cette pratique supervisée, les stagiaires prépareront et mettront en œuvre leur projet de recherche. Par ailleurs, le profil 'Stage' permettra aux personnes étudiantes de parfaire leur formation à la session d'automne de la dernière année avec un cours obligatoire sur le bilinguisme, deux cours complémentaires au choix et un cours libre. Cette option leur permet d'approfondir leurs connaissances sur des éléments spécifiques, selon leurs besoins, puis d'effectuer ensuite un stage à la session d'hiver. Dans ce profil également, les activités de recherche (préparation et mises en œuvre) seront réalisées.

1.2 Historique et évolution du programme

Le programme a été transféré en 2009 de l'ancien Département de linguistique et didactique des langues à la Faculté des sciences humaines, au sein du nouveau Département de didactique des langues à la FSÉ, et n'a jamais fait l'objet d'une évaluation.

Nature et date de la dernière évaluation
Date de la dernière modification majeure

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une évaluation.

Aucune évaluation du programme n'a eu lieu au cours des cinq dernières années (2020-2025).

Les modifications mineures suivantes ont été effectuées au cours de cette période:

2024

Résolution/doc. CE : 2023-VRVA-1715	Date CE : 2024-02-13	Cote de document : -
Résolution CA : -	Date CA : -	Entrée en vigueur : Hiver 2024
Résolution du Conseil académique :		
Modification mineure - Conditions d'admission (1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1711, 1712, 1713, 1714, 6694, 7088, 7176, 7177, 7489, 7593, 7652, 7653, 7657, 7951, 7954)		
Modification des conditions d'admission en ce qui a trait aux exigences linguistiques en ajoutant une exemption pour les étudiants ayant effectué les deux dernières années du secondaire en français.		
Résolution/doc. CE : 2024-VRVA-1744	Date CE : 2024-02-08	Cote de document : -
Résolution CA : -	Date CA : -	Entrée en vigueur : Hiver 2024
Résolution du Conseil académique :		
Modification mineure - Conditions d'admission (6694, 7088, 7176, 7177, 7593)		
<ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement des conditions d'admission afin de s'arrimer à la majorité des programmes de 1er cycle en enseignement : 		
Base études universitaires : le nombre de crédits minimal requis pour une admission est fixé à 15 crédits (5 cours).		
• Retrait de la moyenne minimale requise pour le baccalauréat en enseignement du français langue seconde (7177), le baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde (7176) et le baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (6694 et 7593).		

2022

Résolution/doc. CE : 2022-VRVA-1534	Date CE : 2022-05-24	Cote de document : CE-587-D.1
Résolution CA : -	Date CA : -	Entrée en vigueur : Été 2022
Résolution du Conseil académique : 2014-CAFSÉ-1056		
Modification mineure - Règlements pédagogiques particuliers (7176)		
Retrait de la mention du test XORAL03		

Autre modification (2022):

-Modification mineure au programme de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde (préalable académique pour le cours DDL3134) (RÉSOLUTION 2022-5 Comité de programme de l'unité de programmes de 1er cycle en didactique des langues)

Les informations suivantes concernent la transformation du corps professoral du DDL impliqué dans les programmes de langue seconde :

Embauche :

Kevin Papin – juin 2022

Sonia Robitaille – juillet 2022

Nicolas Guichon – janvier 2023

Catherine Maynard – juin 2024

Rachel Lindberg – prévue pour juin 2025

Congé sans solde :

Andréanne Gagné (2023-2025)

Kévin Papin (en cours)

Démission ou changement de département :

Simon Collin – juin 2024

Nicolas Guichon – juin 2024

Andréanne Gagné – janvier 2025

Retraite:

Gladys Jean – décembre 2023

2 – PROJET DE MODIFICATION

2.1 Nature de la modification	
<p>Modification de programme</p> <p><input type="checkbox"/> Appellation</p> <p><input type="checkbox"/> Grade octroyé</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Mention au diplôme</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Objectifs du programme</p> <p><input type="checkbox"/> Politiques d'admission</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Capacité d'accueil</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Régime d'études</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Conditions d'admission</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Critères et méthodes de sélection</p> <p><input type="checkbox"/> Règlements pédagogiques particuliers</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Structure du programme</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Cours obligatoires</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Cours optionnels</p> <p style="padding-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Cheminement type</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Profil(s) ou concentration(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Spécifiez :</p>	<p>Création / modification / retrait de cours</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Création de cours</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Modification de cours</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Retrait de cours</p>

2.2 Justification de la modification

La principale raison de cette modification majeure du BEALS est l'implantation du nouveau référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante, actualisé en 2020 pour mieux refléter les défis éducatifs et sociaux du Québec, notamment en matière d'inclusion, de diversité culturelle et linguistique. Ce référentiel comprend désormais 13 compétences, par rapport à 12 dans la version précédente (MEQ, 2020).

Ce référentiel vise à valoriser la formation à l'enseignement et la profession enseignante. Il oriente l'élaboration et l'agrément des programmes de formation, et le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) veille à ce que chaque programme de formation initiale respecte les orientations ministérielles et favorise le développement des compétences professionnelles prescrites. Ce cadre contribue ainsi à renforcer la qualité de la formation offerte dans les facultés des sciences de l'éducation (MEQ, 2020).

Pour répondre aux orientations du nouveau référentiel, des modifications sont requises à plusieurs niveaux dans l'ensemble des programmes en enseignement. Ces ajustements, à la fois de fond et de forme, ont été présentés au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) à l'aide du plan de déploiement institutionnel (annexe 1), adopté par tous les programmes en enseignement de l'UQAM. Ce plan constitue la base des changements envisagés. Plus

précisément, il s'agit de mettre en place un continuum de formation favorisant le développement progressif des compétences professionnelles sur les quatre années de la formation initiale, tant sur le plan des compétences transversales que des compétences propres au champ de l'anglais langue seconde. C'est dans cette perspective qu'une modification majeure du programme est proposée afin d'ancrer davantage une approche-programme.

À la lumière des orientations du nouveau référentiel (MEQ, 2020), il importe de rappeler que la formation initiale a pour rôle de former des personnes professionnelles de l'éducation en enseignement de l'anglais langue seconde qui soient compétents, dotés d'un esprit critique, capables d'élaborer une pratique réflexive et de s'engager dans un projet de développement professionnel.

Concrètement, depuis 2021, le comité chargé de l'implantation du nouveau référentiel a réalisé plusieurs actions en appui à cette proposition de modification majeure :

- Organisation d'une journée d'étude avec des personnes chargées de cours, consacrée à des échanges sur le nouveau référentiel;
- Consultation auprès des personnes étudiantes du programme par le biais d'un sondage, de rencontres avec le comité de programme et de discussions sur le cheminement proposé;
- Consultation auprès du corps professoral et des personnes chargées de cours concernant les compétences professionnelles et leur intégration dans le programme révisé;
- Analyse de programmes comparables en formation des maîtres en anglais langue seconde;
- Consultation de programmes de formation connexes pour assurer une cohérence avec les principes du nouveau référentiel.

2.3 Vitalité actuelle du programme

Dans cette section, nous présentons des données tirées du rapport de la trousse d'évaluation *Analysis*, permettant de brosser un portrait de la vitalité du programme.

Le tableau 1.0 fournit des données sur les demandes d'admission, les offres et les nouvelles inscriptions entre 2014-15 et 2023-24.

Tableau 1.0 Admission, offres et nouvelles inscriptions

Année académique	Demandes	Refus	Offres	Taux d'admission	Désistements	Nouveaux inscrits	Taux d'inscription
2014-15	253	197	56	22,1	20	36	64,3
2015-16	275	209	66	24,0	34	32	48,5
2016-17	224	176	48	21,4	16	32	66,7
2017-18	226	164	62	27,4	18	44	71,0
2018-19	227	167	60	26,4	26	34	56,7
2019-20	263	183	80	30,4	29	51	63,8
2020-21	221	97	124	56,1	67	57	46,0
2021-22	254	154	100	39,4	58	42	42,0
2022-23	238	139	99	41,6	39	60	60,6
2023-24	218	129	89	40,8	45	44	49,4
Moyenne	240	162	78	32,7	35	43	55,1

L'année académique comprend l'été, l'automne et l'hiver (par exemple, l'année 2012-13 inclut l'été 2012, l'automne 2012 et l'hiver 2013).

Toutes les demandes d'admission précédant l'inscription définitive d'un étudiant à un programme sont incluses. Sont donc exclues les demandes dues à un changement de concentration ou de profil en cours d'études.

Aux cycles supérieurs, les refus incluent les admissions à une propédeutique. Les offres d'admission comprennent les admissions conditionnelles et les admissions définitives.

Taux d'admission = Nombre d'offres d'admission / Nombre de demandes d'admission. Taux d'inscription = Nombre de nouveaux inscrits / Nombre d'offres d'admission.

Ce Tableau montre que, de 2014-15 à 2023-24, le programme a reçu en moyenne 240 demandes d'admission, émis 78 offres et accueilli 43 nouvelles personnes par année, ce qui correspond à un taux d'inscription moyen de 55 %. Il est important de préciser que, pour ces années, le programme était contingenté à 50 admissions (nouvelles inscriptions) par année universitaire.

Les Tableaux 2.0a et 2.0b présentent, respectivement, les inscriptions et les régimes d'études dans le programme pour les trimestres d'automne (a) et d'hiver (b).

Tableau 2.0a Inscriptions et régimes d'études dans le programme (par trimestre d'automne)

Trimestre	Total	Nouveaux inscrits				Réinscrits				Total par régime d'études			
		TC	TP	Total		TC	TP	Total		TC		TP	
				Nbre	%			Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Automne 2014	118	35	1	36	30,5	80	2	82	69,5	115	97,5	3	2,5
Automne 2015	122	31	1	32	26,2	89	1	90	73,8	120	98,4	2	1,6
Automne 2016	123	33	0	33	26,8	88	2	90	73,2	121	98,4	2	1,6
Automne 2017	120	40	2	42	35,0	77	1	78	65,0	117	97,5	3	2,5
Automne 2018	132	36	0	36	27,3	94	2	96	72,7	130	98,5	2	1,5
Automne 2019	142	49	2	51	35,9	89	2	91	64,1	138	97,2	4	2,8
Automne 2020	161	55	1	56	34,8	104	1	105	65,2	159	98,8	2	1,2
Automne 2021	151	38	3	41	27,2	110	0	110	72,8	148	98,0	3	2,0
Automne 2022	172	58	4	62	36,0	110	0	110	64,0	168	97,7	4	2,3
Automne 2023	158	38	5	43	27,2	115	0	115	72,8	153	96,8	5	3,2
Moyenne	140	41	2	43	30,9	96	1	97	69,1	137	97,9	3	2,1

Le régime d'études est le régime au premier trimestre d'activité dans le programme. Au 1er cycle, les crédits d'activité sont comptés afin de déterminer le régime d'études (12 crédits et plus = temps complet, moins de 12 crédits = temps partiel). Aux cycles supérieurs, le régime déclaré est utilisé.

Tableau 2.0b Inscriptions et régimes d'études dans le programme (par trimestre d'hiver)

Trimestre	Total	Nouveaux inscrits				Réinscrits				Total par régime d'études			
		TC	TP	Total		TC	TP	Total		TC		TP	
				Nbre	%			Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hiver 2015	107	0	0	0	0,0	106	1	107	100,0	106	99,1	1	0,9
Hiver 2016	113	0	0	0	0,0	111	2	113	100,0	111	98,2	2	1,8
Hiver 2017	117	0	0	0	0,0	115	2	117	100,0	115	98,3	2	1,7
Hiver 2018	117	0	0	0	0,0	114	3	117	100,0	114	97,4	3	2,6
Hiver 2019	122	0	0	0	0,0	120	2	122	100,0	120	98,4	2	1,6
Hiver 2020	123	0	0	0	0,0	121	2	123	100,0	121	98,4	2	1,6
Hiver 2021	147	0	0	0	0,0	146	1	147	100,0	146	99,3	1	0,7
Hiver 2022	140	0	0	0	0,0	140	0	140	100,0	140	100,0	0	0,0
Hiver 2023	153	0	0	0	0,0	153	0	153	100,0	153	100,0	0	0,0
Hiver 2024	143	0	0	0	0,0	143	0	143	100,0	143	100,0	0	0,0
Moyenne	128	0	0	0	0,0	127	1	128	100,0	127	99,0	1	1,0

Le régime d'études est le régime au premier trimestre d'activité dans le programme. Au 1er cycle, les crédits d'activité sont comptés afin de déterminer le régime d'études (12 crédits et plus = temps complet, moins de 12 crédits = temps partiel). Aux cycles supérieurs, le régime déclaré est utilisé.

Le tableau 2.0a montre qu'entre 2014-15 et 2023-24, le programme comptait en moyenne, chaque automne, 43 nouvelles inscriptions et 97 réinscriptions. La très grande majorité des inscriptions (98 %) étaient à temps complet. En ce qui concerne la session d'hiver, le programme ne comptabilise généralement aucune nouvelle inscription, mais enregistre en moyenne 127 réinscriptions, dont 99 % à temps complet.

Le Tableau 3.0 présente les données sur la déperdition dans le programme entre 2014-15 et 2023-24.

Tableau 3.0 Déperdition dans le programme

Année académique	Nouveaux inscrits	Diplômés	Actifs	Distribution des déperditions par catégorie							
				Déperditions		Exclusions		Changements de programme		Abandons des études à l'UQAM	
				Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
2014-15	36	21	1	14	38,9	2	14,3	5	35,7	7	50,0
2015-16	32	22	0	10	31,3	1	10,0	5	50,0	4	40,0
2016-17	32	21	1	10	31,3	2	20,0	1	10,0	7	70,0
2017-18	44	28	0	16	36,4	4	25,0	6	37,5	6	37,5
2018-19	34	19	0	15	44,1	0	0,0	8	53,3	7	46,7
2019-20	51	26	7	18	35,3	4	22,2	5	27,8	9	50,0
2020-21	57	16	23	18	***	4	***	6	***	8	***
2021-22	42	0	25	17	***	3	***	5	***	9	***
2022-23	60	0	44	16	***	8	***	0	***	8	***
2023-24	44	0	38	6	***	0	***	3	***	3	***
Moyenne	43	15	14	14	36,2	3	15,7	4	36,1	7	48,2

Déperdition : Sortie prématurée (avant la diplomation) d'une partie des effectifs engagés dans un programme d'études.

Le taux de déperdition n'est pas calculé quand le nombre d'étudiants actifs est égal ou supérieur à 15 % du nombre de nouveaux inscrits.

Taux de déperdition = Nombre de déperditions / Nombre de nouveaux inscrits.

À la lecture de ce tableau, nous constatons que le taux de déperdition s'élevait en moyenne à 36 % entre 2014-15 et 2023-24. Le Tableau 4.0 quant à lui présente des données sur le taux de diplomation et la durée des études entre 2014-15 et 2023-24. Il montre que le taux de diplomation s'élevait à une moyenne de 60,5 %, pour une durée moyenne des études de 12,1 trimestres.

Tableau 4.0 Taux de diplomation et durée des études

Année académique	Nouveaux inscrits	Déperdition	Actifs	Taux d'actifs	Diplômés	Taux diplomation			Durée moyenne			Durée réelle moyenne		
						TC	TP	Total	TC	TP	Total	TC	TP	Total
2014-15	36	14	1	2,8	21	60,0	0,0	58,3	12,9	0,0	12,9	10,4	0,0	10,4
2015-16	32	10	0	0,0	22	67,7	100,0	68,8	12,2	14,0	12,3	10,3	10,0	10,3
2016-17	32	10	1	3,1	21	65,6	0,0	65,6	12,5	0,0	12,5	10,2	0,0	10,2
2017-18	44	16	0	0,0	28	64,3	50,0	63,6	12,1	11,0	12,0	11,1	11,0	11,1
2018-19	34	15	0	0,0	19	55,9	0,0	55,9	11,8	0,0	11,8	10,3	0,0	10,3
2019-20	51	18	7	13,7	26	53,1	0,0	51,0	11,5	0,0	11,5	10,4	0,0	10,4
2020-21	57	18	23	40,4	16	***	0,0	***	***	0,0	***	***	0,0	***
2021-22	42	17	25	59,5	0	***	0,0	***	***	0,0	***	***	0,0	***
2022-23	60	16	44	73,3	0	***	0,0	***	***	0,0	***	***	0,0	***
2023-24	44	6	38	86,4	0	***	***	***	***	***	***	***	***	***
Moyenne	43	-	-	-	-	60,5	14,3	59,8	12,1	12,5	12,1	10,5	10,5	10,5

Déperdition : Sortie prématurée (avant la diplomation) d'une partie des effectifs engagés dans un programme d'études.

Le régime d'études est le régime au premier trimestre d'activité dans le programme.

Le taux de diplomation et la durée des études ne sont pas calculés quand le nombre d'étudiants actifs est égal ou supérieur à 15 % du nombre de nouveaux inscrits.

La durée des études est égale au nombre de trimestres consécutifs durant lesquels l'étudiant a été inscrit dans le programme.

La durée réelle des études est égale au nombre de trimestres durant lesquels l'étudiant a été inscrit à au moins une activité dans le programme, incluant les activités de recherche.

2.4 Retombées attendues de la modification

Ce projet de modification majeure offre à l'équipe du BEALS l'occasion de mettre en place des mesures concrètes pour assurer l'arrimage avec le nouveau référentiel, tout en apportant des réponses aux enjeux identifiés lors des consultations ou déjà bien connus (p. ex., assurer une meilleure cohérence entre les cours, réduire les redondances, intégrer une pratique supervisée, et accorder une attention accrue au bien-être des personnes enseignantes). Plus largement, il vise à renforcer la vitalité du programme – légèrement en baisse ces dernières années – en favorisant une immersion plus rapide dans la pratique professionnelle de l'enseignement de l'anglais langue seconde, un secteur confronté à une pénurie marquée de personnel qualifié.

Plus concrètement, la modification proposée devrait entraîner plusieurs retombées significatives, notamment :

- L'adaptation du programme aux nouvelles exigences de la profession enseignante, en particulier à la lumière du référentiel actualisé des compétences professionnelles publié par le MÉQ en 2020;
- L'implantation d'une véritable approche-programme, mobilisant l'ensemble des personnes actrices de la formation au BEALS, en cohérence avec les orientations du nouveau référentiel des compétences professionnelles en enseignement (voir l'annexe 2 pour le continuum de développement des compétences proposé dans le cadre du programme révisé);
- L'amélioration de l'attractivité du programme, avec pour objectif d'augmenter les demandes d'admission, le taux d'inscription, la rétention ainsi que le taux de diplomation. Cette bonification passerait notamment par :
 - la mise à jour de certains cours existants;
 - la création de nouveaux cours portant sur des thématiques novatrices en didactique des langues secondes (p. ex. DDL3340, DDL3350; DDL3360; DDL3120);
 - l'intégration accrue d'activités de formation axées sur la recherche (DDL4250 Research Project 1 (3 cr.) et DDL4255 Research Project 2 (3 cr));
 - une plus grande flexibilité dans la structure des stages, afin de mieux répondre aux besoins et au rythme de progression des personnes étudiantes particulièrement en quatrième année.

2.5 Entrée en vigueur

L'équipe du BEALS est prête à déployer ce projet pour le trimestre d'automne 2026 (rentrée de l'année universitaire 2026-2027).

2.6 Consultations

De nombreuses et différentes rencontres et consultations auprès des personnes impliquées dans le BEALS ont été réalisées au cours des dernières années. Voici une synthèse des principales activités qui ont mené à la modification de ce programme:

25 mars 2022: Journée nationale d'étude du Référentiel organisée par le ministère de l'Éducation (MEQ), le Comité d'agrément des programmes de formation du personnel enseignant (CAPFE) et l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ)

1er juin 2022: Journée d'étude à la FSÉ sur l'implantation du nouveau référentiel de compétences—Le nouveau référentiel de compétences: Une vision à développer, de l'innovation à intégrer et un chantier à planifier.

21 septembre 2022: Rencontre de discussion sur la refonte des programmes en enseignement des langues secondes entre des personnes professeures du DDL.

27 octobre 2022: Rencontre de discussion sur la refonte des programmes en enseignement des langues secondes entre des personnes chargées de cours au DDL.

8 novembre 2022: Demi-journée d'étude avec les personnes enseignant des cours DDL ou DLS dans les programmes d'enseignement en langue seconde (baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde et baccalauréat en enseignement du français langue seconde). À cette occasion, les personnes participantes ont pu se familiariser avec le nouveau référentiel de compétences et se sensibiliser aux assises, aux principes et à la formation aux connaissances dans le référentiel.

21 novembre 2022: Discussion sur le profil d'entrée dans les programmes d'enseignement en langue seconde avec des personnes chargées de cours.

8 décembre 2022: Discussion sur le profil de sortie des programmes d'enseignement en langue seconde avec des personnes chargées de cours.

22 mars 2023: Rencontre facultaire concernant l'implantation du nouveau référentiel dans les programmes de formation en enseignement. Cette rencontre de partage des programmes avait pour objectif de décider des éléments du plan de déploiement institutionnel du nouveau référentiel de compétences qui devraient faire l'objet d'une mise en œuvre commune (complète ou partielle) entre les programmes.

Hiver 2023: De nombreuses consultations ont été menées auprès des personnes impliquées dans le programme de BEALS afin de mieux comprendre leurs perceptions quant au programme. D'abord, un sondage a été complété par des personnes diplômées du programme ($n=6$), des personnes étudiantes de troisième ($n=29$) et de quatrième année ($n=11$) et des personnes professeures et chargées de cours ($n=17$). Plus spécifiquement, le sondage visait à dégager 1) le développement perçu des compétences en enseignement dans le programme actuel; 2) la pertinence perçue des cours DDL, DLS et autres; 3) les principaux commentaires des personnes répondantes quant au programme, de façon générale.

Au cours de l'hiver 2023, des groupes de discussion avec plusieurs de ces personnes ont aussi été réalisés afin de connaître leurs suggestions pour l'implantation du nouveau programme.

En parallèle, les discussions et travaux du comité des programmes de 1er cycle en didactique des langues concernant la refonte du programme de BEALS ont débuté à l'hiver 2022, dans la foulée de la Journée nationale d'étude du Référentiel (voir plus haut). Un sondage de satisfaction réalisé par l'Association étudiante en enseignement des langues secondes (AEELS) de l'UQAM a permis de dégager les perceptions des personnes étudiantes au sujet des cours-stages, des cours de préparation aux stages, de l'aide apportée ou demandée par les personnes étudiantes, etc. À partir de l'année académique 2022-2023, un point concernant l'implantation du nouveau référentiel de compétences et la refonte du programme a été placé systématiquement à l'ordre du jour des rencontres du comité de programmes afin d'assurer le suivi des discussions et des travaux. Ainsi, lors des rencontres du comité de programmes, la grille de cheminement a notamment été discutée et les membres étudiants ont proposé de nombreuses suggestions de réorganisation, d'ajout et de retrait des cours du programme.

3 – RESSOURCES NÉCESSAIRES

| À compléter au besoin. - Voir test Versant?

Au niveau des cours aucune ressource supplémentaire ne sont nécessaires.

4 – NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

4.2. *Compétences professionnelles en enseignement*

Les modifications s'appuient en très large partie sur le nouveau référentiel des compétences professionnelles en enseignement, comme mentionné précédemment. L'ensemble du projet s'y retrouve donc directement rattaché. En cohérence avec le Plan de déploiement institutionnel soumis par l'UQAM pour arrimer la formation avec ce nouveau référentiel (annexe 1), les profils d'entrée et de sortie ont été revus, tout comme la nature des compétences, leurs dimensions et leur niveau de développement en cours de formation initiale et lors de l'insertion professionnelle (annexe 2). Ces éléments phares du programme tel que modifié permettront de favoriser le développement des compétences professionnelles des personnes se destinant à l'enseignement en anglais langue seconde aux ordres d'enseignement primaire, secondaire, et adultes.

4.3. *Stages*

Il n'y a pas de modification aux modalités de réalisation du stage 1, mais son titre a été modifié pour mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un stage de sensibilisation.

Les stages 2 (DLS2110) et 3 (DLS3110) sont désormais de 7 crédits plutôt que de 5. Cette augmentation s'explique par la fusion des stages avec leurs cours de préparation respectifs, qui comptaient auparavant pour 2 crédits. Cette modification vise une meilleure cohérence pédagogique et permet un meilleur accompagnement des personnes étudiantes, notamment en cas d'échec de stage. Dans l'ancien modèle, le cours de préparation au stage (DLS2003 et DLS3005) devait être réussi avant de pouvoir effectuer le stage correspondant, ce qui posait un problème puisque deux cours offerts dans une même session ne peuvent être définis comme préalables l'un à l'autre. De plus, les personnes étudiantes qui devaient reprendre un stage ne bénéficiaient plus de l'encadrement du cours de préparation. La fusion vient donc répondre à ces enjeux.

Modifications en 4e année – Profils Stage et Pratique supervisée

Dans le **profil Stage**, le stage 4 passe de 9 à 10 crédits. Un stage 4 court (6 crédits) est également maintenu pour les personnes étudiantes souhaitant faire un stage hors Québec (4 crédits).

Dans le **profil Pratique supervisée**, les personnes étudiantes ayant obtenu un contrat conforme aux critères du programme pourront réaliser leur pratique supervisée entre septembre et avril.

5 – ANNEXES

Annexe 1 – Plan institutionnel de déploiement du référentiel de compétences

Annexe 2 – Continuum de développement des compétences dans le programme

Annexe 3 – Tableau-synthèse du développement des compétences dans les cours

Annexe 4 – Rapport Analysisia

Annexe 5 – Tableau de modification du programme (tableau à trois colonnes)

Annexe 6 – Grille de cheminement

Annexe 7 – Liste des cours modifiés (tableau à deux colonnes)

Annexe 8 – Fiches de cours

Annexe 9 – Avis et résolutions